



D.2017.12.13.6.3

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 13 Décembre 2017

6 - PROJETS TERRITORIALISES

6.3 - Doublement de la Capacité Ligne A - Avenant n°1 à la convention n° 52M 2016 12842 CN conclue avec ENEDIS : études et travaux liés au maintien de l'intégrité des réseaux et ouvrages associés nécessaires pour les aménagements des stations de la ligne A du métro de l'agglomération toulousaine de façon à pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long. Autorisation de signer l'avenant.

L'an deux mille dix-sept, le treize décembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (M. Grass)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe			X
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X	X (M. Aujoulat à partir de 11h06)	
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		

Par délibération n° 2015.03.25.4.5 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a confié par mandat de maîtrise d'ouvrage à la SMAT la réalisation de l'opération de Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération n° 2015.09.16.6.4 du 16 septembre 2015, le Comité Syndical a approuvé la convention n° 52M 2015 12622 CN concernant la réalisation des études et des travaux de déviations des réseaux dont Toulouse Métropole est propriétaire ainsi que les missions, en phase études et travaux, de coordination et de synthèse des réseaux des concessionnaires occupant le domaine public.

Par délibération n° 2016.07.06.5.5 du 06 juillet 2016, le Comité Syndical a approuvé la convention n° 52M 2015 12842 CN concernant les études et travaux liés au maintien de l'intégrité des réseaux EDRF et ouvrages associés nécessaires pour les aménagements des stations de la ligne A du métro de l'agglomération toulousaine de façon à pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long.

Par délibération n° 2016.10.19.6.7 du 19 octobre 2016, le Comité Syndical a approuvé une nouvelle version de la convention n° 52M 2016 12842 CN conclue avec ENEDIS pour la réalisation des études et des travaux liés au maintien de l'intégrité des réseaux et ouvrages associés nécessaires pour les aménagements des stations de la ligne A du métro de l'agglomération toulousaine de façon à pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long.

Le montant prévisionnel des études et travaux à réaliser par ENEDIS était évalué dans la convention à 169 812,71 € HT.

Le présent avenant a pour objet d'inclure, au montant des travaux initiaux, le montant des travaux complémentaires d'un montant de 11 905,84 € HT liés au déplacement des arrivées d'alimentation HTA du Poste de Livraison (PL) de la ligne A localisé dans la station Jean-Jaurès.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature de l'avenant 1 à la convention n° 52M 2016 12842 CN avec la société ENEDIS, pour un montant 11 905,84 € HT, qui porte le montant des études et travaux de ladite convention à 181 718,55 € HT.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la signature de l'**avenant n°1** à la convention n° **52M 2016 12842 CN** avec ENEDIS.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

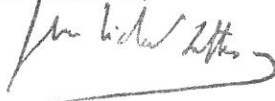
ARTICLE 1 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

ARTICLE 2 : AUTORISE la SMAT à signer avec ENEDIS l'avenant n°1 à la convention d'études et travaux n° 52M 2016 12842 CN pour un montant de 11 905,84 € HT.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

CONVENTION CADRE N° 52M 2016 12842 CN

ENTRE

ENEDIS

ET

LA SOCIETE DE LA MOBILITE DE L'AGGLOMERATION
TOULOUSAIN

POUR LES ETUDES ET TRAVAUX DE MAINTIEN DE
L'INTEGRITE DES RESEAUX ET OUVRAGES ASSOCIES

DANS LE CADRE DE L'OPERATION DU DOUBLEMENT DE LA
CAPACITE DE LA LIGNE A

AVENANT N°1

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet d'intégrer, à la présente convention, le montant des travaux complémentaires de 11 905,84 € HT liés au déplacement des arrivées d'alimentation HTA du poste de livraison de la station Jean-Jaurès.

- Arrivée B pour le 1^{er} mars 2018
- Arrivée A pour le 31 mai 2018

Par conséquent, l'article 8 de la convention est modifié comme suit :

ARTICLE 2 – MODIFICATIONS APPORTEES AUX MODALITES DE REGLEMENT DES ETUDES ET DES TRAVAUX A LA CHARGE DE LA SMAT

Le montant des études et travaux pris en charge par la SMAT est arrêté aux montants suivants :

Le montant des études et travaux est arrêté à la somme de 181 718,55 € HT

Les annexes 1 et 2 concernant le programme et les estimations sont également modifiées et jointes en annexe au présent avenant.

Les autres articles de la convention restent inchangés

Fait à Toulouse, le 16/08/17
En deux (2) exemplaires originaux.

Pour la SMAT

Le Directeur

Pour ENEDIS

Monsieur Jean-Baptiste Henry
Chef d'Agence Ingénierie

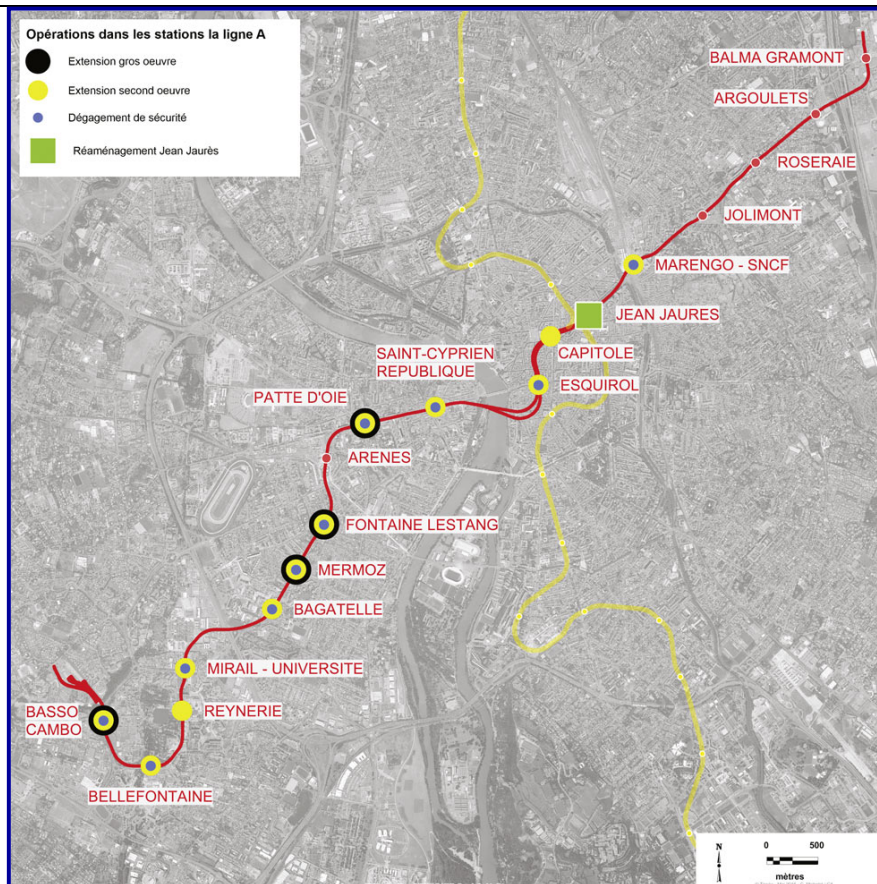
Jean-Baptiste HENRY

16 AOUT 2017

(1) Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »



AMELIORATIONS LIGNE A



Convention ENEDIS Déviation des réseaux d'électricité ANNEXE 1 - PROGRAMME



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
1, place Esquirol - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51
Site : www.tisseo.fr

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20171218-20171213-6-3D-
DE
Date de télétransmission : 18/12/2017
Date de réception préfecture : 18/12/2017



Le programme des études et travaux concerne la déviation des réseaux d'électricité au niveau des stations suivantes :

Station Basso Cambo

Déviation 2 Câbles Bta sous réserve des sondages

Station Bellefontaine

Pas de travaux à ce jour par rapport aux éléments de la SMAT

Station Mirail Université

Pas de travaux à ce jour par rapport aux éléments de la SMAT

Station Mermoz

Pas de travaux à ce jour par rapport aux éléments de la SMAT

Station Fontaine Lestang

Suppression de réseaux souterrains

Reprise d'un branchement rue Desbals

Station Patte d'Oie

Passage en provisoire aérien

Dépose aérien provisoire

Déviation et traversée sur 180ml

Station Esquirol

Pas de travaux à ce jour par rapport aux éléments de la SMAT

Station Jean Jaurès

Déplacement de l'alimentation électrique du comptage de la galerie marchande, le câble actuel passant au niveau de la future paroi moulée, un nouveau départ basse tension est créé à partir du poste situé dans le bâtiment d'Air France et passera en chemin de câble dans les galeries techniques et dans les faux plafonds de la station.

Déplacement coté Hôtel de deux câble Hta et 1 câble Bta sur environ 50 Ml en passant au plus près des façades

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20171218-20171213-6-3D- DE Date de télétransmission : 18/12/2017 Date de réception préfecture : 18/12/2017
--

[illegible]

3/3

ESTIMATION DES ETUDES ET DES TRAVAUX

ENEDIS

		Montant en €.H.T.
<u>Station Basso Cambo</u>	Etudes - Travaux	11 373,35
<u>Station Bellefontaine</u>	Etudes - Travaux	pas de déviation de réseaux
<u>Station Mirail Université</u>	Etudes - Travaux	pas de déviation de réseaux
<u>Station Mermoz</u>	Etudes - Travaux	pas de déviation de réseaux
<u>Station Fontaine Lestang</u>	Etudes - Travaux	9 454,71
<u>Station Patte d'Oie</u>	Etudes - Travaux	78 981,48
<u>Station Esquirol</u>	Etudes - Travaux	pas de déviation de réseaux
<u>Station Jean Jaurès</u>	Etudes - Travaux TJ Galerie Marchande	45 290,63
	Etudes - Travaux Déplacement câble réseaux	24 712,54
	Etudes - Travaux Déplacement artère HTA	11 905,84
	Total	181 718,55